

Rhône-Alpes

## **Formation bâtiment bois BBC**

31 janvier, 8 et 9 février 2012

Inter forêt-bois 42, l'interprofession ligérienne de la filière forêt et bois propose une formation bâtiment bois BBC les 31 janvier et 8 et 9 février prochain. Les objectifs de cette formation sont les suivants :

- maîtriser les qualités du matériau bois et de ses dérivés ainsi que les exigences réglementaires et qualitatives de son emploi dans la construction ;
- connaître les bases de la thermique du bâtiment, les réglementations thermiques prévues en 2012 et 2020 par les "lois Grenelle", ainsi que la façon dont le bois peut répondre à ces nouvelles exigences ;
- utiliser un guide technique détaillé de solutions à haute performance énergétique et compétitives, basé sur la technique à ossature bois et permettant d'atteindre dès aujourd'hui les exigences prévues en 2020.

**Le programme en sera le suivant :**

- Journée 1 : connaissances essentielles sur la thermique du bâtiment dans le contexte de la construction bois, réglementation thermique RT 2012 et perspectives RT 2020.
- Journée 2 : étanchéité à l'air : enjeux, conception, produits et mise en œuvre et connaissances essentielles sur l'emploi du bois et de ses dérivés dans la construction (différents systèmes constructifs, revêtements extérieurs...).
- Journée 3 : connaissances essentielles sur l'emploi du bois (suite) et mise à disposition et présentation d'un cahier technique de détails permettant de réaliser des enveloppes à faible déperdition thermique (Niveau BBC et passif, RT 2012 et RT 2020).

Cette formation s'adresse aux responsables de maîtrise d'ouvrage, architectes, chefs d'entreprises et artisans ayant déjà une certaine expérience de la construction à ossature bois.

**Durée :** trois jours, soit 24 heures de formation

**Horaires :** 8h30-12h30 / 14 heures -18 heures

**Lieu :** Inter forêt-bois 42 - Espace Fauriel - Saint-Etienne

**Participants :** 10 minimum, 15 maximum

**Coût :**

- 950 euros par stagiaire pour les trois journées, net de taxe.
- 750 euros pour les membres d'Inter forêt-bois 42

A noter que cette formation peut être prise en charge par l'organisme paritaire collecteur agréé de l'entreprise, au titre de la formation professionnelle.

• **Contact :** Marc Delorme

au 04 77 49 25 60

ou à [mdelorme@ifb42.com](mailto:mdelorme@ifb42.com)